



Programme de formation :
FORMATION CONTINUE DES SAUVETEURS
SECOURISTES DU TRAVAIL
MAINTIEN ET ACTUALISATION DES COMPETENCES SST
(MAC SST)

Public visé par la formation :

Être salarié d'une entreprise.

Prérequis :

Être salarié d'une entreprise et avoir suivi la formation initiale SST dans les 24 mois précédents.
Être salarié d'une entreprise et avoir suivi le premier recyclage SST dans les 24 mois précédents.

Personnes en situation de handicap ou ayant des troubles de santé :

La condition des personnes en situation de handicap ou ayant des troubles de santé est prise en compte dans le déroulement des sessions de formation. Afin de préparer au mieux le déroulement de la session, le stagiaire doit le signaler au plus tôt au secrétariat du CESU.

Objectifs de la formation :

Maintenir les compétences du Sauveteur Secouriste du Travail (SST), définis dans le référentiel de formation à un niveau au moins équivalent, voir supérieur à celui de sa formation initiale.
Evaluer les compétences du Sauveteur Secouriste du Travail (SST) face à toutes situations d'accident, potentielles ou avérées.

Durée de la formation :

1 journée : 7h

Date(s) de la formation :

4 stagiaires minimum et 12 maximum par groupe
Calendrier disponible auprès du CESU et pour le personnel du Centre Hospitalier d'Avignon auprès du cadre ou responsable du service.

Horaires de la formation :

9h-17h

Lieu de la formation :

CESU 84 – Centre Sanitaire Départemental, Bâtiment A, Etage n°2, 285, rue Raoul Follereau, 84000 AVIGNON

Intervenant(s) :

Stéphane MARCHIONI

Moniteur SST

Contenu de la formation :

Actualisation de la formation :
- les réformes et évolutions du SST
- la responsabilité du SST
- les risques de l'entreprise ou de l'établissement
- révision des gestes d'urgences
- cas concrets sur des accidents de travail simulé
- bilan et évaluation de la formation

Moyens et méthodes pédagogiques :

La formation SST est essentiellement pratique, les explications du programme SST sont données pendant et à l'occasion de l'apprentissage des gestes.

Tout le matériel nécessaire pour la formation SST est mis à disposition par le formateur : mannequin, couverture, accessoires, défibrillateur (DSA ou DAE)...

Dans un souci de l'hygiène, les peaux de visage et les sacs d'insufflation sont individuel.

Planning détaillé de la formation :

9h00 - 9h10 Accueil des participants : tour de table et présentation de la formation

9h10 - 11h00 Actualisation de la formation :

- 25 min les réformes et évolutions du SST

- 15 min la responsabilité du SST

- 1h10 les risques de l'entreprises ou de l'établissement

11h00 - 12h00 Révision des gestes d'urgences

12h00 - 13h00 Pause déjeuner

13h00 - 14h25 Révision des gestes d'urgences - suite

14h25 - 16h55 Cas concrets sur des accidents de travail simulé

16h55 - 17h00 Bilan et évaluation de la formation

Evaluation de la formation :

1-Evaluation en début de formation

Réalisation d'un tour de table

2-Suivi des stagiaires et évaluation des acquis

Les critères d'évaluation utilisés pour cette validation sont ceux définis par l'INRS, dans le référentiel de formation des Sauveteurs Secouristes du Travail (SST) – utilisation de la même grille d'évaluation au niveau national.

Evaluation à l'aide d'une fiche comportant 2 parties :

- une partie A : pour les apprentissages et les cas concrets.

- une partie B : concernant l'évaluation du comportement du SST dans les cas concrets.

La validation du SST (renouvellement du certificat de SST) prend en compte ces deux parties.

3-Evaluation de la satisfaction

Un questionnaire d'évaluation est donné à chaque stagiaire à la fin de la formation

4-Une évaluation à froid sera demandée aux stagiaires 3 à 6 mois après la formation.

Sanction de la formation :

Si aucune case « non » n'est cochée dans la partie A et un cas concret est validé dans la partie B, le maintien et l'actualisation des compétences sont validés. Il y a alors délivrance d'un nouveau certificat de Sauveteur Secouriste du travail.

Dans les autres cas, le maintien et l'actualisation des compétences ne sont pas validés. La personne n'est plus « certifiée » SST mais elle est soumise, comme toute autre personne, à l'obligation d'intervenir en présence d'une victime.

Tarif de la formation :

Le tarif horaire pour les formations à destination des stagiaires **hors CHA** est de : 29 euros (203 euros la journée)

Fait le : 16 octobre 2023